

FINATIS

Société anonyme

103 RUE LA BOETIE,
75008 PARIS

Rapport spécial d'alerte des commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris - La Défense Cedex

S.A. au capital de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

FINATIS

Société anonyme

103 RUE LA BOETIE,
75008 PARIS

Rapport spécial d'alerte des commissaires aux comptes

Aux actionnaires de la société FINATIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Finatis, nous vous présentons notre rapport établi en application de l'article L. 234-1 du code de commerce relatif à la procédure d'alerte.

Dans le cadre de l'exercice de notre mission, nous avons relevé les faits exposés ci-après que nous avons considérés de nature à compromettre la continuité d'exploitation de votre société et qui nous ont conduit à mettre en œuvre la procédure d'alerte prévue par la loi.

1) Rappel des différentes phases de la procédure

Nous avons demandé des explications sur ces faits à votre président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 2 novembre 2023.

Dans sa réponse du 21 novembre 2023 votre président nous a fait part de son analyse de la situation et nous a indiqué les mesures envisagées.

Suivant notre demande du 1^{er} décembre 2023 votre conseil d'administration a délibéré sur cette situation le 15 décembre 2023.

Nous estimons que les délibérations de votre conseil d'administration dont le procès-verbal nous a été transmis par votre président en date du 22 décembre 2023 ne sont pas de nature à lever les incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. C'est pourquoi nous avons demandé à votre président de convoquer une assemblée générale pour délibérer des faits évoqués dans ce rapport spécial d'alerte.

2) Faits relevés de nature à compromettre la continuité d'exploitation

Les opérations de restructuration financière du Groupe Casino vont conduire si elles aboutissent, à une dilution massive des actionnaires actuels de Casino, dont votre filiale Rallye, et corrélativement à une perte de contrôle.

Cette situation compromet la capacité de la société Finatis à exécuter ses engagements dans le cadre du plan de sauvegarde ce qui pourrait amener à une résolution de celui-ci et, dans ce cas, à une défaillance de la société.

Votre conseil d'administration a pris acte des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de la société relevés par les commissaires aux comptes dans le cadre de la procédure d'alerte prévue à l'article L234-2 du code de commerce et envisage d'approuver l'ensemble des opérations de restructuration financière du Groupe Casino qui conduiront donc à une perte de contrôle des actionnaires actuels de Casino, dont votre filiale Rallye.

Paris - La Défense, le 10 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.



Eric ROPERT

Deloitte & Associés



Stéphane RIMBEUF